



# TALLOIRES

L A C D ' A N N E C Y

FRANCE

ARR.POL n° 12-2017

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**Vu** le code de la route,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise « SAS BASSO P.et Fils » au nom de Monsieur PERRIOLAT concernant des travaux de chantier sur la commune de TALLOIRES-MONTMIN,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation sur le lieu d'intervention,

### ARRETE

**Article 1 :** Du lundi 27 février 2017 au vendredi 31 mars 2017, la circulation sera interdite à tous véhicules, sauf riverains, pour permettre à l'entreprise « SAS BASSO P.et Fils » d'effectuer des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, chemin des Granges à Talloires-Montmin.

**Article 2 :** Une déviation locale pourra être mise en place pour accéder au hameau des Granges par le chemin du Nant Sec et/ou par le chemin des Granges selon l'évolution des travaux.

**Article 3 :** La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** Mr l'agent de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Copie de cet arrêté sera transmis pour information à :  
- L'entreprise SAS BASSO P.et Fils,  
- Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,  
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,  
Le 13 février 2017  
Le Maire,  
J.FAVROT



MAIRIE